

Hommage de l'ensemble

Paris, le 30 Janvier 1936.

~~Plainte au Ministre
de la Guerre.~~

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre M. Rocca-Serra, sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre, pour les faits suivants :

Je tiens à vous déclarer que je prends l'entière responsabilité de mes affirmations et que je suis prêt à en apporter la preuve, si, par impossible, elles étaient contestées. En cas de dénégation de la part de l'intéressé, je demande à être entendu contradictoirement avec lui.

Pendant les 54 audiences du procès Stavisky, M. Rocca-Serra, sous-chef de bureau à l'Administration Centrale du Ministère de la Guerre, a assisté pendant la plus grande partie de l'après-midi aux débats de la Cour d'Assises qui se sont déroulés du 4 Novembre 1935 au 17 Janvier 1936. Il importe toutefois de vous signaler que ce fonctionnaire de l'administration centrale n'a pas assisté à l'audience aux dates suivantes :

le jeudi, 21 Novembre 1935;
le vendredi 29 Novembre "
le lundi, 16 Décembre "
le mercredi 18 " "
le jeudi 19 " "
le vendredi 27 " "
le samedi 28 " "
le mardi 6 Janvier 1936
le mardi 14 " "

Il importe de vous signaler aussi qu'entre le mardi 23 Décembre et le 6 Janvier, M. Rocca-Serra s'est absenté pour un voyage à Londres où il est allé présider une exhibition de danses basques à l'Alhert-Hall. A son retour, il a été passer 48 heures à Bordeaux et à Hendaye avant de rejoindre son poste au ministère.

De cette énumération, il résulte que, manifestement pendant près de trois mois, ce sous-chef s'est dérobé à ses fonctions à l'administration centrale soit par agrément personnel, soit pour jouer le rôle de correspondant du journal "La Presse du S.O.", publié à Bayonne.

....

A la date du Lundi 4 Novembre 1935, le journal en question publiait, en gros caractères et en première page, l'annonce suivante :

" LA PRESSE au PROCES STAVISKY "

"Pendant la durée du procès Stavisky et pour toutes les audiences susceptibles d'intéresser plus particulièrement le public de Bayonne et de la région, la "PRESSE", soucieuse de satisfaire aux exigences actuelles de l'information, fera paraître une édition spéciale qui donnera le soir-même, vers 6 heures, le compte rendu de toute l'audience de l'après-midi.

"Le compte-rendu sera fait spécialement pour les lecteurs de la "PRESSE" par le correspondant particulier de notre journal".

En effet, cette feuille, à tendance nettement conservatrice, a été, pendant plus de deux mois et demi, tenue au courant des péripéties du procès Stavisky sous la rubrique :

"De notre correspondant particulier", et sous un nom d'emprunt : Pierre Etcheverry."

Je ne m'attarderai pas à vous signaler les idées particulières de votre sous-chef de bureau en matière de droit pénal; la plus originale consiste à démontrer aux lecteurs de la "Presse" que ce n'est pas à l'accusation d'apporter des preuves, mais à l'accusé d'établir son innocence.

Voyons les faits dans leur réalité, pour lesquels je vous demande une sanction sévère, faute de quoi j'aurai l'honneur de vous poser une question à la tribune de la Chambre et de les signaler à l'attention de l'opinion publique, et de ceux qui pensent que vos fonctionnaires de l'administration centrale doivent demeurer l'exemple de l'assiduité, de la discipline, de la présence au service que fort justement vous exigez de nos officiers et de nos soldats.

Il apparaît manifestement, et ce sera l'opinion des français moyens qui donnent leur temps au service de la Patrie, qu'il n'y a aucun lien entre la Défense nationale ou l'administration centrale de la Guerre d'une part, et le procès en question d'autre part. Je doute donc, jusqu'à preuve du contraire, que M. Rocca-Serra ait été nommé régulièrement et normalement agent de liaison entre le Ministère de la Guerre et le Palais de Justice pendant le cours du procès !

C'est donc, à titre personnel et pour donner un libre cours à ses goûts pour la politique, à laquelle il est intimement mêlé dans les Basses-Pyrénées, que ce fonctionnaire de la Guerre a perdu

son temps pendant 50 audiences, sans parler des 15 jours d'exhibitions chorégraphiques dans un music-hall à Londres !

Il a été, en effet, candidat à Hendaye et compte l'être à nouveau. Il s'adonne, sous des pseudonymes divers, à l'élucubration d'articles de polémique d'une façon courante. Il y passe environ deux mois de congé supplémentaire, en outre des vacances régulières dont jouissent les fonctionnaires du Ministère. La moindre enquête prouvera que M. Rocca-Serra s'offre environ une durée de trois mois de séjour à Hendaye et à Bayonne par an. Je puis vous renseigner à ce sujet en connaissance de cause.

M. Rocca-Serra a été attaché, jadis, au Cabinet de M. Diagne, Sous-Secrétaire d'Etat, et aussi de M. Piétri, Ministre.

Il serait intéressant, et je ne doute pas que vous ayez la curiosité de le faire, de rechercher : Comment est-il entré dans l'Administration Centrale de la Guerre ?

A-t-il fait son service militaire ? N'est-ce pas une condition exigée pour entrer au ministère de la Guerre ? A-t-il passé un concours ou des examens ?

Est-il rémunéré pour son métier de correspondant de la PRESSE ? Voir les livres de ce journal...

En même temps qu'il touche son traitement, bénéficie-t-il d'un salaire pour le temps qu'il dérobe à son service ?

Téléphona-t-il pendant deux mois et demi chaque audience à Bayonne aux frais du Ministère de la Guerre ? Il y a lieu de le supposer. Comment se fait-il que son chef de bureau et ses supérieurs hiérarchiques aient laissé se continuer un pareil abus ?

N'est-il pas d'un exemple déplorable pour les employés subalternes de ce bureau ou des bureaux voisins ?

M. Rocca-Serra a-t-il fait connaître à ses chefs sa véritable qualité de journaliste et l'emploi de son temps ?

Est-ce à leur insu qu'il s'est permis un pareil abandon de son poste, pendant si longtemps et d'une façon aussi effrontée ?

L'abandon de poste n'est-il pas sévèrement puni par la loi militaire ?

Les mêmes disciplines ne sont-elles pas applicables à l'administration centrale ?

Les fonctionnaires de cette catégorie ne doivent-ils pas donner l'exemple à nos soldats ?

N'y a-t-il plus ni contrôle, ni régularité de services au Ministère de la Guerre ?

Les fonctionnaires n'y sont-ils pas astreints à des heures fixes de présence ?

Si vous tolérez qu'un sous-chef de bureau au ministère de la Guerre soit correspondant d'un journal conservateur, ne pensez-vous pas être désarmé lorsque d'autres fonctionnaires de la guerre voudront jouer le même rôle dans les feuilles communistes, socialistes, ou encore anarchistes ou anti-militaristes ?

N'y a-t-il pas là un sérieux inconvénient.

Quelles sont les mesures répressives que vous comptez prendre ?

Je pourrais multiplier les questions. Je préfère conclure en vous demandant quelles sont les sanctions que vous comptez prendre en face de faits dont l'exactitude est hors de discussion. Si elle l'était, je vous donnerais le résultat de mon enquête personnelle.

Des personnes dignes de foi, officiers généraux, supérieurs, soldats, journalistes, avocats, etc., etc. viendront affirmer la rigoureuse réalité de ce que j'avance.

En le faisant, j'exerce le droit de contrôle de tout parlementaire sur les administrations publiques. Dans les circonstances, ce droit se transforme en devoir; à une époque où les crédits de la défense nationale que j'ai toujours votés augmentent sans cesse, il importe de vous signaler de tels abus.

Où le nombre des fonctionnaires de l'administration est excessif, et il importe de le réduire pour réaliser des économies; ou vos services fonctionnent mal et il convient d'y porter remède; je n'hésite pas à poser le dilemme devant votre conscience de chef responsable.

On a tendance, dans l'armée, à se plaindre des négligences, de l'incurie et du laisser aller de l'administration centrale. Il est certain que des abus comme ceux que je vous signale réclament des sanctions sévères et immédiates, faute de sévir et de faire un exemple, vous donneriez corps à des critiques qui tendent à présenter les bureaux du ministère de la Guerre comme un lieu de délices, avec les douceurs de l'oisiveté, les joies du favoritisme et du farniente.!

Si un sous-chef de bureau peut impunément, sous les yeux de ses supérieurs du Ministère de la Guerre, s'absenter chaque après-midi pendant près de trois mois jusqu'à cinq heures pour pratiquer le reportage en faveur d'un journal et jouir de l'impunité, la même licence devra être accordée à tous vos fonctionnaires avec faculté d'écrire dans n'importe quel journal et il n'y a pas de raison pour que vous n'accordiez point la même faveur aux officiers, soldats et fonctionnaires du ministère, de l'armée et de l'administration militaire. L'exemple ne doit-il pas venir d'en haut, de l'administration centrale sous les ordres directs du ministre ? Ne doit-elle pas, par définition, s'inspirer de la discipline, de l'assiduité, de la régularité, du sentiment du devoir qui sont les vertus exigées dans l'Armée de la part de tous, depuis le simple caporal jusqu'au général le plus élevé en grade.

Un très grand nombre de jeunes gens sont, après leur service militaire et malgré les diplômes dont ils sont pourvus, sans emploi. Ne pensez-vous pas qu'il serait de la plus élémentaire justice d'éviter le cumul entre le métier de correspondant de journaux et celui de fonctionnaire au Ministère de la Guerre ?

Cela permettrait à cette catégorie de fonctionnaires de consacrer tout leur temps au service de l'Etat. Alors surtout qu'ils ont par ailleurs de nombreuses occupations accessoires. C'est le cas de M. Rocca-Serra qui est aussi, en dehors de ses fonctions au Ministère de la guerre, chef d'orchestre de la Chorale de l'Eskualduna, société basque à Paris; cette qualité lui permet comme musicien, chanteur, organiste, danseur et chanteur basque, de diriger en costume régional, les auditions de chants et les exhibitions chorégraphiques à Paris et même à Londres, au music-hall, et de trouver, dans ces digressions musicales, un dérivatif aux graves et absorbants problèmes de la défense nationale et de l'Administration de l'Armée !

Ne pensez-vous pas qu'il soit un peu excessif d'ajouter par surcroît à tant d'occupations et de préoccupations le métier de journaliste ?

En terminant, je me permets d'attirer toute votre attention sur l'incompatibilité absolue qui me paraît exister entre les fonctions de sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre et le rôle de rédacteur d'un journal politique.

M. Fabry, votre prédécesseur, disait à la Tribune de la Chambre, en réponse à l'interpellation d'un député communiste, à la séance du 20 Décembre :

" L'armée est en dehors des partis et au seul service de la France. Sous aucun prétexte, il ne peut être toléré chez elle la

...

moindre manifestation ayant un caractère politique ou confessionnel".

On ne peut qu'applaudir à ce noble langage, mais il convient de mettre en harmonie les paroles ministérielles et les actes de la gestion administrative.

En ne le faisant point, vous risquez d'aider singulièrement à la propagande néfaste des objecteurs de conscience et des antimilitaristes ?!

Je vous prie de bien vouloir m'honorer d'une réponse et je me mets à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

signé: GARAT,
Député des B.P.

Engagé volontaire à 18 ans,
Engagé volontaire à 45 ans, à l'A.O.
Citation avec palmes.